



# COMMISSION FORMATION

DATE ET LIEU :16/05/2024 SALLE GUILLEMET

PRESENT.E.S : FRANCOIS RIGALLEAU, PASCAL BOUCHERY, OLIVIER CHAULET, LUDIVIC GAUSSOT, EMILIE NOIRTAULT, NICOLAS PINEAU, CHANTAL PELHATE, NICOLAS PROUTEAU, ALEXANDRA ROUX, CATHERINE TREHONDAT, SIOBHAN VICENTE-FREDEFOND, MARINA DINET-DUMAS, HARMONY DEWEZ

EXCUSE.E.S : CELINE BERGEON, HELENE STEVENS, HUBERT HELENE, ÉRIC PALAZZO

INVITE.E.S : PAUL JUTTEAU, LAETITIA BERTRAND

POINT PASSAGE APC : APPROCHE PAR COMPETENCE

La psychologie doit rentrer en APC à la prochaine rentrée.

- Rappel de la décision de l'UP (2019) :

- **Faciliter la mobilité internationale** (Cadre Européen de Certification (CEC) de 2008 et Cadre National de Certification de janvier 2019)
- **Faciliter l'insertion professionnelle** (Arrêté « Licence » du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence (article 2))
- **Faciliter la poursuite d'étude** (loi du 23 décembre 2018 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat modifie les conditions d'admission en master 1 et master 2)
- **Développer la FTLV / Faciliter la VAE** (Décret du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience / Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)
- **Eclairer l'orientation** (Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi ORE)

APC			ANNÉES						
NIVEAU	COMPOSANTE	FORMATION	24/25	25/26	26/27	27/28	28/29	29/30	30/31
LICENCE GÉNÉRALE	UFR SHA	Psychologie	L1	L2	L3				
		Histoire					L1	L2	L3
		HAA					L1	L2	L3
		Géographie & aménagement		L1	L2	L3			
		Musicologie	L1	L2	L3				
		Sociologie					L1	L2	L3
		Philosophie					L1	L2	L3

- Demande de report :

Musicologie pour 2025-26

Géographie pour 2026-27

### Pas d'infos pour les Masters

- Principes de base de l'APC :

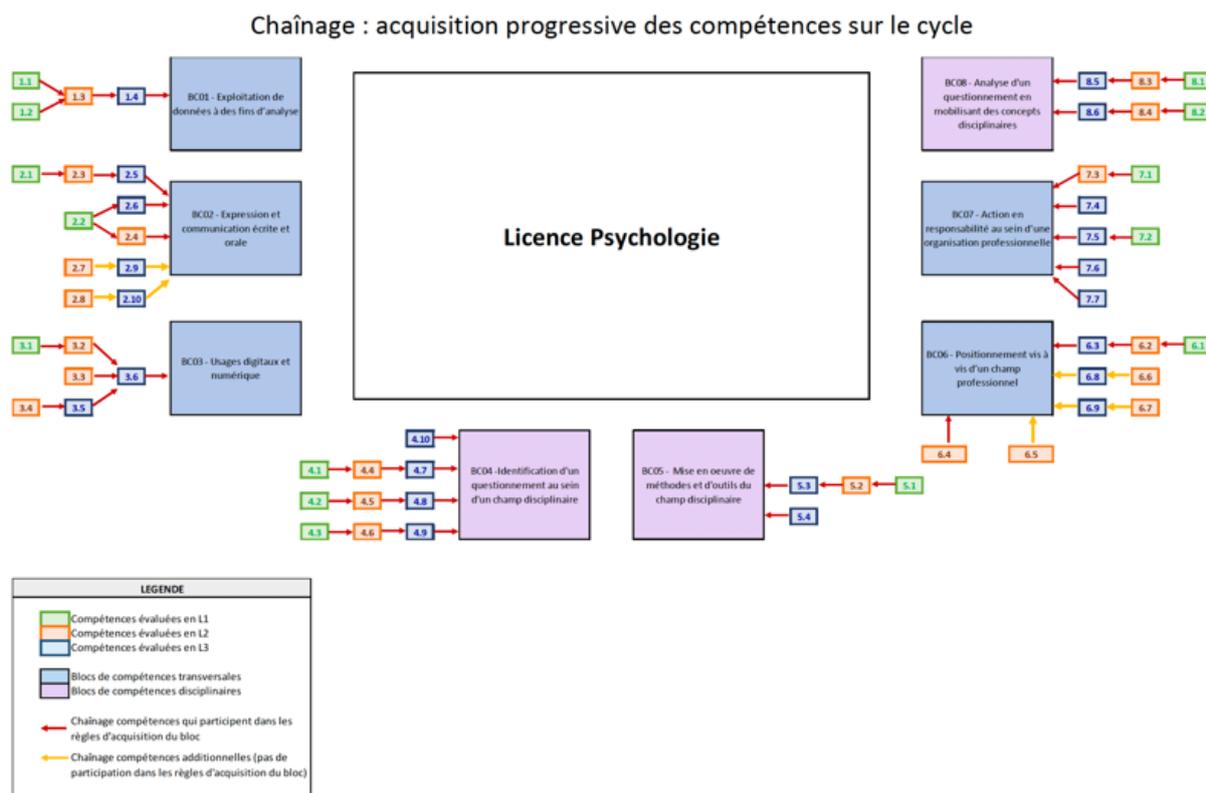
✓ Contrôle continu intégral sur l'ensemble du cycle de Licence et favoriser la progressivité des étudiants.

- Le contrôle continu intégral requiert au minimum :

✓ 3 évaluations pour les UE à 6 ECTS

✓ 2 évaluations pour les UE à 3 ECTS

Une évaluation en contrôle continu intégral ne peut excéder 50% de la moyenne à l'échelle de l'UE.



Il faut raisonner d'emblée sur l'ensemble des licences même si la mise en œuvre de la réforme est progressive.

Les UE 4 posent un problème en L2. Lorsqu'une discipline UE 4 rentre en APC, toutes les autres UE4 qui sont liées, doivent passer en contrôle continu intégral.

Un membre de la commission précise que les UE à choix seront en APC avant les UE disciplinaires.

Il est conseillé à ceux qui passeront plus tard à l'APC de faire en même temps le changement de leur maquette (Partir des compétences puis construire la maquette).

Lors de la réunion des Asseseurs s'est posée la question de comment considérer l'évaluation des compétences ? comment traduire ces notes en compétences ?

Les conséquences du passage continu intégral : l'identité du candidat et devoir sécuriser davantage le process.

- Niveaux actuels et retours avant la réunion :
  - ✓ En cours d'acquisition : **0 - 7.99** est-on réellement en cours d'acquisition ?
  - ✓ Application : **8 – 9.99**
  - ✓ Maîtrise : **10 – 14.99**
  - ✓ Au-delà des attentes : **15 – 20** L'étudiant a-t-il réellement dépassé les attentes quand il a plus de 15 ?
  
- Propositions de nouvelles dénominations suite à un accord passé :
  - ✓ Maîtrise insuffisante : **0 - 7.99**
  - ✓ Maîtrise fragile : **8 - 9.99**
  - ✓ Maîtrise satisfaisante : **10 – 14.99**
  - ✓ Très bonne maîtrise : **15 – 20**

Quel sera le plus urgent à la rentrée ?

- Infos lors de la réunion des Assesseurs :
  - ✓ **Nature des épreuves :**
    - écrit sur table (ET), épreuve consistant à répondre à des questions dans un temps limité en salle d'examen ou en distanciel, date et heures spécifiées, dans un temps limité ; production papier ou dématérialisée (plateforme UPdago).
    - Épreuve d'évaluation sur la compréhension ou l'application des notions de cours.
    - Production écrite (PE), épreuve consistant à rédiger un écrit de manière structurée et dans le respect des attendus et des exigences de la discipline. Évaluation non surveillée qui vise à évaluer la capacité à démontrer, la capacité rédactionnelle et la maîtrise du sujet de part une réflexion approfondie.
    - Épreuve orale (EO)
    - Mémoire avec soutenance (MS)
    - Mémoire sans soutenance (M)
    - Rapport écrit avec soutenance (RS)

- Rapport écrit sans soutenance (R)
- Soutenance (S)
- Production technique (P)
- L'évaluation des pratiques artistiques (PA)
- L'évaluation des pratiques sportives (PS)
- L'évaluation des pratiques techniques (PT)
- Quitus (Q)

✓ **Monmaster :**

Augmentation des candidatures à SHA (en 2023 : **5036** candidatures pour 2024 : **6280** soit + **1244 candidatures** pour une tendance générale de – 2%

- Motif de refus :

Noëlle Duport, VP Formation, propose de reprendre les motifs ci-dessous, à l'exception de celle mentionnant un jury (point en italique). Elle ne peut être utilisée que pour les formations proposant un concours ou un entretien.

### 3- Point Mon Master

#### Les deux points à voir aujourd'hui : 1- les motifs de refus

- Dossier Invalide
- Niveau académique présentant des fragilités dans au moins une des disciplines jugées fondamentales par la commission pédagogique de la formation
- *Niveau académique présentant des fragilités dans au moins une des disciplines jugées fondamentales par le jury*
- Non adéquation du projet professionnel avec la formation
- La formation n'ouvrira pas à la rentrée 2024, faute d'effectifs suffisants
- Insuffisance des résultats obtenus à l'examen organisé en vue du recrutement dans la formation
- Insuffisance des résultats obtenus au concours organisé en vue du recrutement dans la formation
- L'entretien organisé en vue du recrutement dans la formation n'a pas permis de montrer les compétences attendues
- Le candidat ne s'est pas présenté à l'épreuve orale ou écrite à laquelle il a été convoqué
- Candidature relevant de la procédure Études en France et non de la plateforme Mon Master
- Le candidat ne disposera pas, à la rentrée 2024, d'un diplôme permettant l'accès au cursus de master

### Nouveau point à rajouter :

- Si un candidat ne s'est pas présenté à l'épreuve orale ou écrite à laquelle il a été convoqué.

Un membre de la commission souligne que l'an passé avait été ajouté un point avec un motif plus général permettant de fusionner divers éléments de refus (éviter en même temps les recours).

La question de réitérer cette demande auprès de Noëlle Duport pour cette année est posée.

### Calendrier :

Noëlle Duport demande aux Assesseurs Formation d'indiquer pour le 25 mai, pour chaque formation, son choix de la gestion des données d'appel.

Modification de dates pour la gestion des désistements :

### **2- Gestion des désistements**

#### Proposition :

- pour les candidats ayant acceptés définitivement une proposition avant le 24 juin (fin de la PP)
  - > IA possible entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 20 juillet
  - > possibilité de les désister à partir du 20 juillet -> samedi
- pour les étudiants ayant acceptés définitivement une proposition entre le 24 juin et le 31 août
  - > IA possible entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 6 septembre
  - > possibilité de les désister à partir du 6 septembre

#### rappel :

- en phase principale, les résultats sont donnés le 4 juin
- en phase complémentaire, ils le sont le 15 juillet
- l'année dernière, en deux semaines, l'essentiel des mouvements des listes était fait

### **Gestion des désistements**

#### Proposition :

- pour les candidats ayant acceptés définitivement une proposition avant le 24 juin (fin de la PP)
  - > IA possible entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 21 juillet
  - > possibilité de les désister à partir du lundi 22 juillet
- pour les étudiants ayant acceptés définitivement une proposition entre le 25 juin et le 31 août
  - > IA possible entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 5 septembre
  - > possibilité de les désister à partir du 6 septembre

Gestion des recours :

Une nouvelle procédure est annoncée qui devrait concerner aussi bien Monmaster que Parcoursup qui implique une plateforme Nationale par démarches simplifiées.

Y seront déposées les demandes de recours et les réponses qui seront faites avec la possibilité de suivre l'avancement du dossier.

Il faudra en revanche faire preuve de vigilance sur les délais de réponses s'en quoi nous aurons obligation d'accepter la demande !

L'assesseur Formation doit recenser les candidatures pour le statut d'Artistes confirmés :

Une commission se réunira le 17 juillet pour étudier les demandes.

Pour info, N-1 → 8 demandes. 2 en musicologie, 6 venants d'autres UFR.

✓ **Fiches DU :**

Noëlle Duport demande une mise à jour et un retour des fiches avant juin. François Rigalleau attend les retours pour le DUMI, Dpt philo, Dpt Histoire.

✓ **Parcoursup :**

Diminution des vœux à l'échelle de l'UP : **- 3,79%**

SHA	Vœux 2023	Vœux 2024	Somme de comparaison	Somme de variation
Double licence philo/droit	343	227	-116	-33,82%
Licence Géographie & aménagement	306	287	-19	-6,21%
Licence Histoire	1231	1042	-189	-15,35%
Licence HAA	942	906	-36	-3,82%
Licence Musicologie	390	300	-90	-23,08%
Licence Philosophie	364	304	-60	-16,48%
Licence Psychologie	4840	4415	-425	-8,78%
Licence Sociologie	1256	1143	-113	-9%
<b>Total</b>	<b>9672</b>	<b>8624</b>	<b>-1048</b>	<b>-10,84%</b>

Les données d'appel seront à définir

## PRATIQUES DES EXAMENS EN LIGNE

- Retour d'expérience du parcours des Langues :

Comparaison sur quelques semestres (depuis 2021-2022) sur un panel de 150 étudiants, du passage au distanciel asynchrone en analysant les notes pour détecter un éventuel changement sur les résultats.

Pas de grosses différences que cela soit en compréhension écrite comme orale.

Mais une précision est faite à la commission sur la compréhension écrite qui, sur 3 semestres est assez stable mais en revanche baisse sur le dernier semestre. Cela va amener à changer quelques paramètres (comme laisser moins de temps).

Les examens s'effectuent sur la plateforme, sur 1 semaine du lundi au vendredi (généralement la semaine 6 puis 11 qui sont bloquées pour l'occasion), d'une durée de 1 h00 à 1h15 avec soit un QCM en audio pour la partie compréhension, soit un QCM encodé en texte. Un groupe supplémentaire est créé pour les tiers-temps.

Le QCM finalisé, les étudiants ont juste à l'envoyer pour qu'il soit validé.

Est en discussion de le faire chez eux car sur place soulève plus de difficultés techniques (se rapprocher du Responsable Administratif sur la possibilité de prêt de matériel par l'UFR ainsi que pour la mise à disposition de salles).

Points négatifs, possibilité d'effectuer le travail en collectif, plus facile pour tricher, revenir sur des questions pour en modifier les réponses. Mais la problématique la plus importante est l'oubli de faire le test malgré les mails de rappels très nombreux et raccourcir la durée de l'épreuve trop longue (est en réflexion pour passer de 5 jours à 48 H00).

Point positif, permet d'alléger les épreuves de substitution, facile à mettre en place, QCM approprié à ce que propose la plateforme, exécution en ligne très simple, gain de temps pour les cours, flexibilité pour tout le monde.

Les productions écrites ne sont pas délocalisées.

L'Assesseur confirme que les analyses vont se poursuivre pour l'ensemble des parcours, qu'une synthèse en sera faite pour mettre des règles communes.

Le passage au contrôle continu intégral va amener tout le monde à ce principe d'examens, que l'on soit pour ou contre !

## RÉFORME FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S DU PREMIER ET SECOND DEGRÉ

Il va nous falloir faire des adaptations très rapides pour le concours.

Nouvelle mouture ?

Le contenu des nouveaux concours a été annoncé le 06 mai concernant ceux du second degré et des réunions sont planifiées par la Présidence pour aborder le sujet.

Réunion le 21/05 : sur le second degré de 9h00 à 11h00 à la Présidence

Réunion le 29/05 : sur MEEF 1 de 10h30 à 12h

Le projet de la Présidente Virginie Laval et Noëlle Duport VP formation, est pour la rentrée prochaine de faire une simple adaptation de ce qui existe déjà (modifier les contenus, le nombre d'heures pour la rentrée dans un premier temps) et ensuite se donner le temps de réfléchir à la réforme.

Depuis cette réunion avec la Présidence, de nouveaux éléments sont arrivés.

Aujourd'hui François Rigalleau et Paul Jutteau, dans le groupe de travail, souhaiteraient engager un dialogue sur comment fait-on ?

1. Organiser des réunions entre toutes les personnes concernées par cette réforme au sein de SHA ?
2. Ou laisser le groupe de travail se pencher sur le sujet ?

Il serait souhaitable de mettre en place, en amont des rendez-vous annoncés par la Présidence, des réunions internes. L'assesseur Formation désire être accompagné, entre autres par des Historiens et des Géographes pour avoir leur vision des choses.

Un membre du Dpt Histoire-Géographie confirme la complexité du contexte. Qu'il est impossible de changer les maquettes à ce stade de l'année universitaire pour la rentrée 2024 et qu'il faut dissocier les parcours PE et PLC dû fait que les 2 concours seront très différents (alors qu'aujourd'hui ils ont un tronc commun).

Le contenu des épreuves est également très différent. Il y a une telle incertitude sur cette réforme qu'il faut échanger et réfléchir aux évolutions et que des réunions sont d'ores et déjà planifiées avant le 21 mai. Le contenu des concours reste très vague et comment se fera la répartition entre ceux qui passent le concours de la Licence de L3 et ceux qui passent le concours de master 2.

Le gouvernement annonce une répartition des postes mais nous n'en avons pas le détail. Flou total !

L'Assesseur propose de fixer un rendez-vous afin de discuter de ces points avec Paul Jutteau et Harmony Dewez (invités) et les informe qu'une motion a été écrite et validée à

l'unanimité par la commission, précise que la motion a été annoncée et lu aux membres du Conseil d'UFR le 21 mars dernier.

Beaucoup de motions sont votées et arrivent de toute l'UP.

Il est important d'assister aux réunions pour savoir ce qui se dit et ce que pense la Présidence, comment on envisage de faire face à cette situation mais cela n'empêche pas de donner notre avis sur l'impossibilité de mettre en place cette réforme. Dès lors, les membres de la commission s'accordent à dire que la motion devrait être soumise au vote du Conseil UFR, quelle doit remonter à la Présidente Virginie Laval (la Présidence de l'UP ayant elle-même rédigé une motion pour faire part de son inquiétude). L'UFR ne devrait-elle pas prendre également position ?

Vu le caractère urgent, un membre de la commission émet l'idée de demander à la CPU de prendre position.

L'Assesseur explique qu'il est possible d'aller plus loin et de refuser de modifier les maquettes pour l'an prochain à la réunion du 21 mai. Si nous avons obligation de mettre en place quelque-chose pour la rentrée, voir à ce moment précis ce que l'on fait.

La responsable du service Insertion explique que cette réforme passera et pour éviter de mettre en difficulté nos étudiants mais aussi les personnes en formation continue, il est préférable d'anticiper pour réajuster.

En global 74 étudiants seraient concernés par cette réforme (40 en L2 PE et 34 en PLC)

François Rigalleau, en tant qu'Assesseur, doit participer aux réunions. Il fera écho de l'avis de la commission et se propose de lire la motion en début de réunion.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaine commission jeudi 27/06